

SYNDICALISTES DEBOUT !



#RETRAITES • BILLET D'ACTU • VENDREDI 27 JAN. 2023 N°27

Des carrières + longues pour engraisser les actionnaires !

LE DISPOSITIF CARRIÈRES LONGUES DANS LE PROJET « 64 ANS + 43 ANNUITÉS » ?

1^{re} condition

- Départ à 58 ans = 4 à 5 trimestres à valider avant la fin de l'année civile de ses 16 ans.
- Départ à 60 ans = 4 à 5 trimestres entre 16 et 18 ans.
- Départ à 62 ans = 4 à 5 trimestres entre 18 et 20 ans.

2^e condition

Durée minimale d'assurance requise = 44 annuités. Le gouvernement dépassera-t-il cette durée exigée dans le dispositif actuel pour les départs à 58 ans (génération à partir de 1961) ?

45 annuités - génération 1973

- 180 trimestres (45 annuités) = le nombre de trimestres nécessaires dès la génération 1973, dans les conditions actuelles.
- Travailler 44 ans, c'est plus que les 43 annuités de la réforme Touraine.

DÉPARTS À 60 ANS ? 1 AN DE PLUS QU'AUJOURD'HUI

Combien valident 4 à 5 trimestres avant la fin de 16 ans ?

0,4% des cotisants de la génération née en 1962, concernée par la réforme, valident un 1^{er} trimestre durant cette période (Drees)

0,1 % pour les suivants !

- 20,8 ans pour les hommes 1^{re} validation de 4 trimestres.
- 21,1 ans pour les femmes de la génération 1962.

PENDANT L'AGRESSION-MACRON, LES ACTIONNAIRES SE GAVENT EN TOUTE LIBERTÉ

80 milliards € versés aux actionnaires en 2022 – TotalEnergies, 13,3 milliards € – LVMH, 7,1 milliards, Sanofi, 4,7 milliards...

Cette loi nous pourrait la vie pour protéger les actionnaires et les versements des aides publiques sans contrepartie aux entreprises.

La retraite-Macron, c'est faire payer les assurés sociaux pour grossir les dividendes de ceux qui ne travaillent pas !

